

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 02 février 2023
Délibération n°2023-02

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 10
Représentés : 3

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 janvier 2023 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : vendredi 27 janvier 2023

Présents : Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents :

Absentes excusées : Gaëlle ROUX-MENON, Séverine RAMON, Florence LAUSSEL

Pouvoirs : Séverine RAMON à Pierre AMALOU, Gaëlle ROUX-MENON à Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Vincent BOUBAL

Demande de Subventions dans le cadre des Fonds Verts

Mme BERARD, Adjointe aux finances rappelle qu'en décembre dernier un nouveau fond de financement à destination des collectivités a été mis en place par l'Etat. Ce fond appelé Fond Vert a pour but d'accompagner la transition écologique dans les territoires.

Il permet le financement de 3 types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de ce fond, la commune souhaite solliciter des financements pour accompagner les mesures de préventions des risques d'incendies de forêt qu'elle va entreprendre cette année, à savoir :

Des travaux de débroussaillage et d'abattage, notamment sur les parcelles entourant le nouveau groupe scolaire,
La réalisation d'une étude de risque incendie sur différents secteurs du village et expertise de terrain sur les zones forêt -habitat dans le but de requalifier les aléas sur ces zones.

Le cout prévisionnel de ces travaux s'élève à :

- Pour les travaux de débroussaillage et d'abattage = 9 850 € HT
- Pour l'étude d'impact = 12 500 € HT

Montant total estimé de l'opération : 22 350 € HT

Oui l'exposé de Mme. BERARD et sur sa proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'accepter le projet ci-dessus présenté, pour un montant estimé de **22 350 € HT**,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre des Fonds Verts,
- De s'engager à inscrire les sommes correspondantes au Budget Communal 2023,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de de ces subventions.

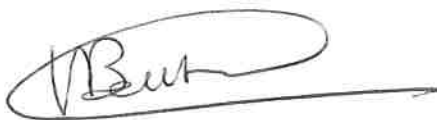
Fait à ARGELLIERS, le 02/02/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

Le secrétaire de Séance
Vincent BOUBAL



Le Maire
Pierre AMALOU

